



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-36160>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **25-36160**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Seine Estuaire

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 13002169400018

Ville : Le Havre

Code postal : 76067

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 76

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Identifiant interne de la consultation : CCITSE-2025-MAPA-03

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Pole Juridique, Achats, Marchés publics

Adresse mail du contact : Commandepublique@seine-estuaire.cci.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 235552682

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; - Une déclaration appropriée de banque(s) ou, le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** - Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants mentionnant le montant, la date et le lieu d'exécution ; - Les effectifs de sa société ventilés par compétence, l'importance du personnel d'encadrement et l'évolution des effectifs cadres et non-cadres dans le domaine objet du marché visé pour les trois (3) dernières années ; - Description de l'outillage, du matériel et de

l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ; -
Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants : o
Certification d'installation et de maintenance des systèmes de contrôle d'accès APSAD D83 ou
équivalent.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 13/05/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Remplacement du système de controle d'accès du siège de la Chambre de
Commerce et d'Industrie Territoriale Seine Estuaire

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233292

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet le remplacement du système
de contrôle d'accès et de l'interphone du siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine
Estuaire.

Lieu principal d'exécution du marché : Le Havre

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Les détails de la visite sur site obligatoire, sont exposés au paragraphe 4.4
du Règlement de la Consultation

Autres informations complémentaires : Afin de prendre connaissance des contraintes relatives à
l'exécution des prestations, les candidats doivent obligatoirement visiter le site : Chambre de
Commerce et d'Industrie Territoriale Seine Estuaire - Siège social (site du Havre) - 181 quai Frissard -
76067 LE HAVRE CEDEX - Pour procéder à cette visite, les candidats doivent contacter : CCIT Seine
Estuaire - Pôle Immobilier - M. Jean-François OZENNE - Conducteur d'opérations - Tél. : 02 35 11 25 54 -
Mob. : 06 45 98 01 17 - Mail : jfozenne@seine-estuaire.cci.fr et M. Jérôme LAPIERRE - Coordinateur - Tél.
: 02 35 55 25 52 - Mob. : 06 89 12 78 42 - Mail : jlapierre@seine-estuaire.cci.fr. La visite aura lieu selon
les disponibilités des services, au cas par cas. L'inscription préalable est obligatoire au moins 72h avant
la date de visite. Le courriel de demande de visite doit contenir l'objet suivant : CCITSE-2025-MAPA-03
- CONTROLE D'ACCES - VISITE PRÉALABLE - NOM DE L'ENTREPRISE - Deux représentants au maximum
par société candidate sont admis lors de la visite préalable du site (sous réserve d'autorisation). A
l'issue de cette visite, ils reçoivent une attestation de visite. Les candidats joignent impérativement
cette attestation dans leur réponse à la consultation. L'offre d'un candidat n'ayant pas procédé à la
visite préalable obligatoire sera éliminée. L'offre du candidat comporte les pièces suivantes : - le
formulaire ATTRI1 valant acte d'engagement (AE) complété et daté, et ses annexes : o annexe n°1 : la
décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ; o annexe n°2 : interlocuteurs référents ; - un relevé
d'identité bancaire (RIB) ; - le cadre de réponse technique : mémoire technique complété par le
candidat, répondant au cahier des clauses administratives particulières et au cahier des clauses
techniques particulières ; - le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux ; - l'attestation de visite
obligatoire complétée et signée ; - la demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs
conditions de paiement, le cas échéant ; - la part des prestations que le soumissionnaire a l'intention
de sous-traiter, notamment à des petites et moyennes entreprises, le cas échéant ; Les critères
d'attribution sont les suivants : Critère 1 - Prix des prestations (45pts) - Critère 2 - Valeur technique (55

pts) - Sous-critère 2.A Qualité et pertinence de l'organisation des moyens humains (5pts) - Sous-critère 2.B Qualité de la solution proposée (20pts) - Sous-critère 2.C Qualité de la méthodologie d'intervention en milieu occupé (20pts) - Sous-critère 2.D Qualité de la formation proposée (10pts).

NÉGOCIATION : En application de l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité, de ne pas négocier avec les soumissionnaires et d'attribuer directement le marché public sur la base des offres initialement remises. S'il décide de négocier, l'acheteur se réserve le droit d'engager des négociations sur les aspects techniques ainsi que sur les prix avec les trois (3) candidats ayant présenté les meilleures offres. Si le nombre total d'offres est inférieur ou égal à trois (3), la négociation sera engagée, le cas échéant, avec l'ensemble des soumissionnaires. Les candidats seront alors informés par courrier électronique des conditions d'organisation. Les négociations prennent la forme d'auditions en présentiel avec les soumissionnaires, de conférences téléphoniques, de visioconférences ou de questions écrites adressées aux candidats. En cas de groupement, le mandataire et ses cotraitants doivent être représentés et répondre conjointement. La négociation sera menée au regard des critères de jugement des offres et ne peut porter sur l'objet du marché public ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché public telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation. A l'issue des négociations, l'acheteur invite les soumissionnaires ayant participé à celles-ci, à remettre une offre finale via PLACE dans un délai raisonnable et identique pour tous. Ce délai ainsi que les modalités de réponse sont déterminés dans l'invitation. L'offre finale doit comporter les mêmes éléments que ceux mentionnés à l'article 6.1 du présent règlement de la consultation. Les offres finales sont examinées dans les mêmes conditions que celles applicables aux offres initiales, telles que mentionnées à l'article 6.3 du présent règlement de la consultation. Au terme de la négociation, les offres finales demeurées irrégulières ou inacceptables sont éliminées. Il est possible d'exercer devant le tribunal administratif compétent : - soit un référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L551-1 à -12 et R551-1 à -6 du Code de justice administrative) ; -soit un référé contractuel : à défaut de publication d'un avis d'intention de conclure et du respect du délai de suspension de signature de 11 jours, action à exercer dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L551-13 à -23 et R551-7 à -10 du code de justice administrative) ; -soit un recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché (sur le fondement de la jurisprudence du Conseil d'Etat, 4 avril 2014,"Département du Tarn et Garonne", n°358994).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/03/2025